

DECISION N° 0510 METFPA/DGFI/DEEP du

22 JAN 2024

Portant autorisation d'exercer la fonction d'éducateur dans les Etablissements Privés d'Enseignement Technique ou de Formation Professionnelle

LE MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE,
DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET DE L'APPRENTISSAGE

- VU** la Constitution ;
VU la loi n°95-696 du 07 septembre 1995 relative à l'enseignement telle que modifiée par la loi n°2015-635 du 17 septembre 2015 ;
VU la loi n°2022-795 du 13 octobre 2022 d'orientation de l'Enseignement et la Formation Techniques et Professionnels ;
VU le décret n°97-675 du 03 décembre 1997 fixant les conditions de concession du service public de l'enseignement à des établissements privés ;
VU le décret n°2021-469 du 08 septembre 2021 portant organisation du Ministère de l'Enseignement Technique, de la Formation Professionnelle et de l'Apprentissage ;
VU le décret n°2023-813 du 16 octobre 2023 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;

- VU** le décret n°2023-814 du 17 octobre 2023 portant nomination des membres du Gouvernement ;
VU le décret n°2023-820 du 25 octobre 2023 portant attributions des membres du Gouvernement ;
VU l'arrêté n° 007 MENETFP/CAB/DEEP du 03 mai 2019 déterminant les conditions d'octroi d'agrément aux établissements scolaires privés d'Enseignement Général, Technique et de Formation professionnelle ;
VU le procès-verbal en date du 14 juillet 2023, relatif à la formation des personnels des établissements privés d'enseignement technique ou de formation professionnelle ;

DECIDE

Article 1^{er} : L'autorisation d'exercer la fonction d'éducateur dans les Etablissements Privés d'Enseignement Technique ou de Formation Professionnelle est accordée, à compter de la rentrée scolaire 2023-2024, aux personnes ci-dessous désignées, conformément au tableau suivant :

N°	NOM ET PRENOMS	DATE ET LIEU DE NAISSANCE	SEXE	NATIONALITE	DIPLOME
1.	DOUCOURE Mariama	20/09/1979 à ANYAMA	F	IVOIRIENNE	BAC D
2.	AMIA Gode Raymond	10/07/1982 à NIAZAROKO S/P LAKOTA	M	IVOIRIENNE	BAC A2
3.	ARIKO Jean	19/12/1976 à GAGNOA	M	IVOIRIENNE	BAC D
4.	GNAHOUA Doffou Pierre	03/03/1991 à N'DOUCI	M	IVOIRIENNE	BTS S E I
5.	GOHOREY Bi Zrakaloh/Edward	06/03/1983 à ADZOPE	M	IVOIRIENNE	BTS GESTION COMMERCIAL
6.	GOUDIAMY Cheick-Hamed	12/07/1982 à BINGERVILLE	M	IVOIRIENNE	BAC A2
7.	KADJERI Adjoua Josiane Kouassi Epse Phamien	01/05/1984 à YAMOUSOUKRO	F	IVOIRIENNE	BAC A2
8.	KAMATE Aminata	26/04/1989 à ODIENNE	F	IVOIRIENNE	BTS RH COM
9.	NIAMKE Adela Juliette	30/12/1975 à ABOISSO	F	IVOIRIENNE	BT COMPTABILITE
10.	TIESSE N'Guessan Andrea Marie-Madelaine Epse N'Guetta	21/07/1995 à BECEDI/SIKENSI	F	IVOIRIENNE	BAC 2
11.	YAO Kouadio Dakoi Venceslas	24/08/1987 à COCODY	M	IVOIRIENNE	BTS COM. VISUEL
12.	APPOH Kouame Alphonse	20/12/1997 à GRAND BEREBY	M	IVOIRIENNE	BAC G2
13.	KOUABLAN Wa Kouablan Jerome	19/01/1982 à AGOUA	M	IVOIRIENNE	BTS FINANCES COMPTABILITE
14.	TRAORE Alassane	10/10/1997 à M'BATTO	M	IVOIRIENNE	BAC D
15.	BEKE Akichi Romaric	02/12/1993 à DIVO	M	IVOIRIENNE	BAC A2
16.	ABRAN Adèle	20/12/1988 à OTTAWA-SOUBRE	F	IVOIRIENNE	BAC G1
17.	ADIKO Epse Abate Anne Marie Fidel	03/01/1983 à ALÉPÉ	F	IVOIRIENNE	LICENCE EN SOCIOLOGIE

N°	NOM ET PRENOMS	DATE ET LIEU DE NAISSANCE	SEXE	NATIONALITE	DIPLOME
18.	ASSANDE Manou Martine	26/02/1986 à ABONGOUA	F	IVOIRIENNE	BTS RH COM
19.	BOLOU Joel Armand Assaguibe	17/01/1975 à LAKOTA	M	IVOIRIENNE	BAC D
20.	IRIE Lou Tra Odile	25/03/1984 à ONO/BONOUA	F	IVOIRIENNE	BAC G1
21.	KOUASSI Koffi Franck	19/09/1998 à ZOHOA	M	IVOIRIENNE	BTS I D A
22.	MOLOU Rebecca	01/09/1996 à DAOUKRO	F	IVOIRIENNE	BAC A2
23.	N'GBRA Schadrac	28/12/1990 à BOUBOURY	M	IVOIRIENNE	BTS GESTION COMMERCIAL
24.	OUATTARA Salif	06/02/1992 à FERKESSEDOUGOU	M	IVOIRIENNE	BTS RH COM
25.	OUATTARA Youssouf	07/06/1994 à SOROBANGO	M	IVOIRIENNE	BAC D
26.	OUATTARA Idrissa	28/02/1986 à GOUMÉRÉ	M	IVOIRIENNE	BAC D

Article 2 : La présente décision qui prend effet à compter de sa date de signature, sera enregistrée, publiée et communiquée partout où besoin sera.

AMPLIATIONS :

METFPA/CAB	01
METFPA/IG	01
METFPA/DAF	01
METFPA/DAJ	01
METFPA/DR_DD	01
INTERESSE	01
ARCHIVES	01

